

Romain Lambert

Recolaine 27
2824 Vicques

Vicques, le 12 décembre 2017

Conseil général de Val Terbi.

Eclairage public / Déficit sécuritaire sur route cantonale et Rue du Boutchu

Mesdames et Messieurs les conseillers,

En date du 17 janvier 2017 je questionnais l'administration communal de Val Terbi par le biais d'un courriel à l'attention du secrétariat communal et de MM. Michel Brahier et Yvan Burri sur deux points :

- Véhicule lourd sur une route de desserte : Rue du Boutchu à Vicques
- Déficit sécuritaire en raison d'un manquement d'éclairage sur la Rue du Boutchu à Vicques

Un dossier a été remis lors de cet envoi pour documenter mes propos. (*annexe 1*)

Restée sans réponse, la question a été évoquée une seconde fois en commission des TP le 1^{er} février 2017 notamment avec M. Brahier. A cette occasion j'ai présenté trois photos qui montrent le passage d'un bus articulé de 18.50 m ainsi que la « zone morte » sans éclairage au droit du bâtiment N°8 Respinguet. (*annexe 2*)

Sur la base du plan BKW SA, il a été démontré que les équipements souterrains étaient déjà existants, avec le câble électrique. Il Suffit de commander et faire installer un candélabre à BKW SA pour répondre au manque d'éclairage dans ce secteur et garantir ainsi la sécurité des usagers.

Lors de cette séance, j'avais aussi indiqué qu'un luminaire dans le carrefour « Rue du Boutchu-Route cantonale » était défectueux.

La commission des TP s'était prononcée en recommandant la pose du candélabre mentionné. (*orange sur annexe 3*)

Jusqu'à fin mars 2017, je n'avais pas reçu de réponse et je m'étais inquiété car la situation s'est encore dégradée puisque qu'un second luminaire en bord de route cantonale, voisin du premier déjà en panne au droit du carrefour, était aussi défectueux.

Je veux être très clair sur mes intentions au travers de ce message : Il s'agit pour moi de faire mon devoir d'information de par ma profession auprès des responsables de la sécurité pour Val Terbi. Si vous vous rendez sur place, vous constaterez par vous-même que Romain Lambert n'en retirera un quelconque bénéfice. Il s'agit uniquement d'un aspect sécuritaire pour les usagers de cette rue, l'accès au bâtiment Respinguet, et qui plus est l'itinéraire cyclable N° 703.

J'aimerais encore sensibiliser les autorités sur l'entrée en force de « Via Sicura » en 2013 et notamment l'*art. 6a* de la loi sur la circulation routière (LCR) qui décrit les bases légales pour la gestion de la sécurité

des usagers des infrastructures routières, pour les routes nationales, cantonales et **communales**. Cet article reporte cette responsabilité sur l'exécutif de Val Terbi.

En avril 2017, c'est par voie orale que M. Burri m'informe que le conseil communal n'entrera pas en matière. Depuis je n'ai pas eu de prise de position écrite des autorités à ce sujet. J'attends aujourd'hui une prise de position du conseil qui sera porté au procès-verbal de cette séance.

D'avance merci pour votre réponse.



Romain Lambert